Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Le Coq Sportif n’est plus en très grande forme



L’équipementier des athlètes des JO de Paris 2024 est en redressement judiciaire. L’entreprise a 6 mois pour trouver une solution avant d’être déclarée en faillite. Passer de la lumière à l’ombre c’est, aujourd’hui, malheureusement le cas de beaucoup d’entreprises françaises. Mais le Coq Sportif c’est tout un symbole et c’est la France qui prend un sacré uppercut.

Depuis 150 ans cette marque française habille les sportifs. Pour les JO de Paris, l’entreprise basée à Romilly-sur-Seine (Aube), a fabriqué 150 000 tenues pour les athlètes et 220 000 pour les encadrants et arbitres. A cela s’ajoute les ventes grand public estimées à plus d’un million de pièces. Malgré ces chiffres, qui sont une vraie belle performance, le Coq Sportif n’a pas réussi à sortir la tête de l’eau. Pour produire l’entreprise a eu besoin de beaucoup de cash et elle s’est shootée aux emprunts (plus de 45 millions d’euros depuis 2020). Elle est aujourd’hui surendettée et incapable de faire face à ses échéances.

Elle a même disparu des terrains de sports en 1988

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Créée en 1882, l'entreprise a connu dans son histoire plusieurs revers. Elle a même disparu des terrains de sports en 1988. En 2010, elle a été relancée par le fond de placements Suisse Airesis qui a joué à fond le côté tricolore de la marque. En 10 ans, son CA a été multiplié par 6. Mais ses résultats n'ont pas été suffisants. Aujourd'hui, faute de repreneur cela risque d'être une fin de partie pour cette marque emblématique.

Le Coq Sportif ruiné et déplumé… on ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec la situation financière de la France. Il a la façade, le brillant et il y a la réalité économique qui finit toujours par vous rattraper et être en fin de compte l'arbitre de la partie.

Ces enseignes qui disparaissent…



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Le magasin Zodio de la zone commerciale du Pontet a annoncé qu'il fermait ses portes, suite à des difficultés financières. Cette enseigne fait partie d'une très longue liste qui a vu disparaître en 2023, près d'une dizaine de marques et des milliers de boutiques dans le domaine de l'habillement. Une vrai purge qui semble aujourd'hui ne plus se cantonner au prêt-à-porter. Quel(s) signe(s) faut-il y voir ?

Rien qu'au magasin Zodio du Pontet c'est 64 emplois qui sont menacés. En 2023, des marques comme Camaïeu, Kookaï, Pimkie, Cop.Copine, Go Sport, San Marina, Kaporal, ou encore Burton of London…ont baissé leur rideau. Avec les fermetures de ces magasins, qui pour la plus part d'entre eux faisaient partie du paysage économique de nos villes et aussi de nos centres commerciaux, ce sont des milliers d'emplois qui sont ou seront supprimés. Et le mouvement engagé ne risque pas de s'arrêter de sitôt. Nombre de commerces y compris des indépendants sont aujourd'hui aussi en difficultés.

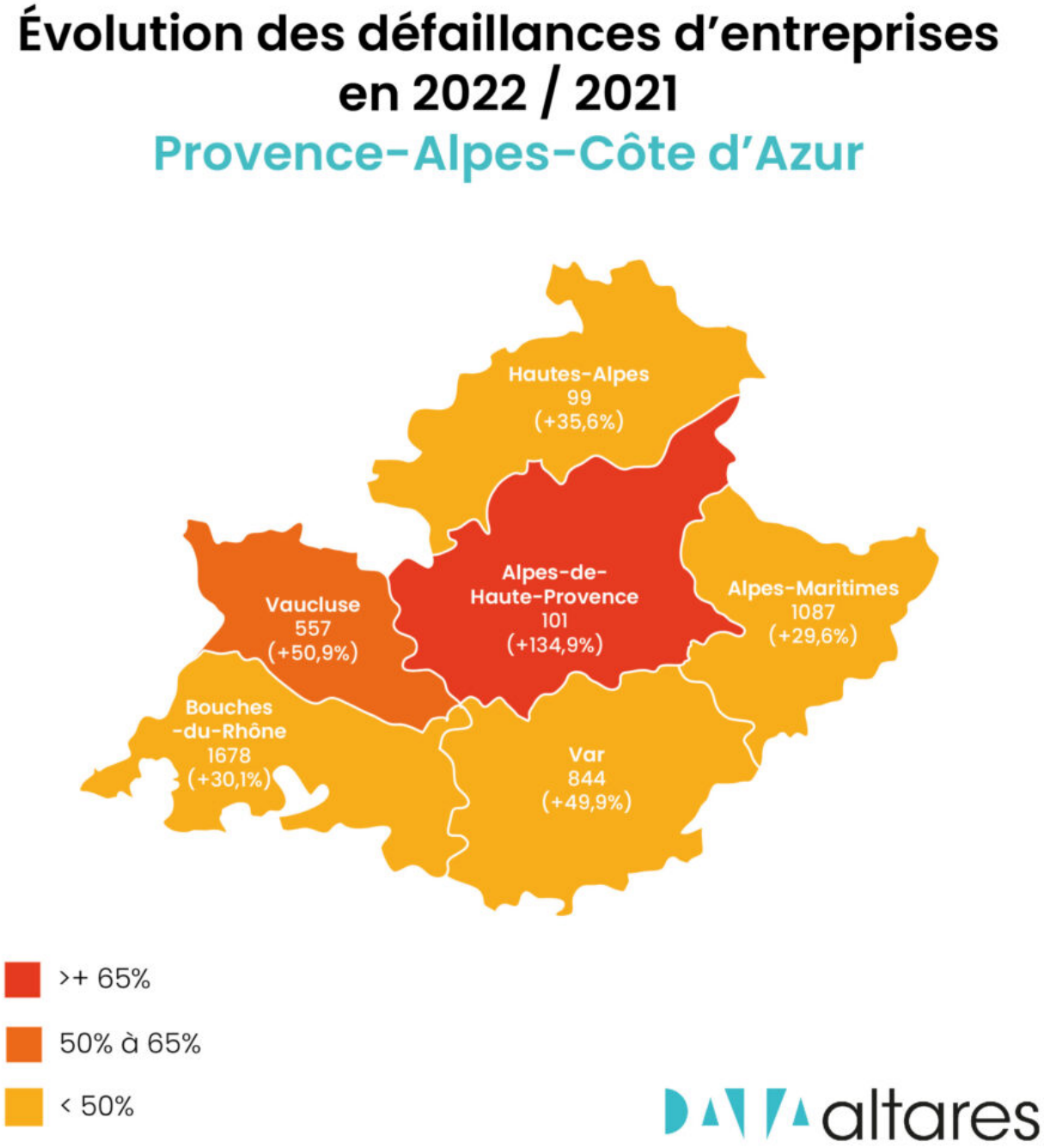
Visiblement cette frénésie est quelque peu passée de mode

Les sociologues nous dirons qu'une crise comme nous la traversons aujourd'hui, est une période qui génère des prises de conscience et donne naissance à de nouveaux comportements. Ainsi, dans le domaine de la fringue il faut bien admettre que l'offre était bien plus importante que ce qui était possible d'acheter, voire de porter. Rien qu'en France, chaque année, plus de 3 milliards d'articles de mode, soit 50 articles par personne et par an sont mis sur le marché. C'est ce qu'on appelle la « fast fashion ». Un phénomène mondial qui repose sur une production à très faible coût, une offre constamment renouvelée pour des occasions d'achats les plus fréquentes possibles. Visiblement cette frénésie est quelque peu passée de mode. Les « fashions victims » deviendraient-elles plus raisonnables ? En tout cas les adeptes des sites de vente de vêtements de deuxième main sont de plus en plus nombreux. Il existe même une jeune entreprise vauclusienne qui s'est lancée dans l'aventure (www.omaj.fr). Et avec succès. Les crises ont sans doute cet avantage. Même si parfois il faut toucher le fond de la piscine pour remonter.

Les défaillances d'entreprises au plus haut en Vaucluse depuis 2018

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



Selon la dernière étude d'Altares, le nombre de défaillances d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté de 37,4% en 2022. Si cette hausse est très inférieure à la tendance nationale elle est cependant très marquée en Vaucluse qui retrouve un niveau de défaillances

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

jamais vu depuis 2018.

Avec 4 366 procédures ouvertes sur 2022, le nombre de cessations de paiement est en hausse de plus de 37% en Provence-Alpes-Côte d'Azur par rapport à 2021. Une tendance cependant très inférieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national où la hausse est historique, proche de +50 %. Le niveau des défauts est ainsi encore nettement inférieur (-16 %) à celui de 2019, année de référence avant-Covid, où plus de 5 200 cessations de paiement avaient été enregistrées. En Paca, on dénombre ainsi 860 défauts de moins qu'en 2019.
À ces défaillances s'ajoutent 127 ouvertures de procédures de sauvegarde, un dispositif de prévention accessible aux seules entreprises qui ne sont pas encore en cessation de paiement, afin de favoriser leur réorganisation. En PACA, elles constituent 3% de l'ensemble des procédures. À noter, la région est sur le podium des territoires où l'on recourt le plus aux sauvegardes, derrière l'Ile-de-France (149) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (155).

Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône en bouclier
Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône concentrent traditionnellement les deux tiers des défaillances et pèsent donc sur la tendance régionale. Or les deux départements contiennent la hausse à +30%. Les Bouches-du-Rhône enregistrent 1 678 cessations de paiement et les Alpes-Maritimes 1 087.
Dans le même temps, l'augmentation des défauts oscille autour de 50% dans le Var (844 ; +49,9%) et le Vaucluse (557 ; +50,9%), au plus haut depuis 2018 (voir tableau ci-dessous ainsi que la carte en illustration principale de l'article).
Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ne comptent qu'une centaine de procédures mais la tendance est aussi à la hausse. +36% en Hautes-Alpes et +135% dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Nombre d'ouvertures de RJ ou LJ directes par département sur 10 ans

Départements	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE(4)	145	140	168	153	134	123	113	54	43	101	134,9%
HAUTES-ALPES(5)	154	129	133	145	128	111	108	80	73	99	35,6%
ALPES-MARITIMES(6)	1571	1 604	1 669	1 472	1 538	1 301	1 410	1 023	839	1 087	29,6%
BOUCHES-DU-RHONE(13)	2456	2414	2284	2273	2393	1869	2007	1270	1290	1678	30,1%
VAR(83)	1 300	1 296	1 473	1 225	1 190	1 140	1 082	611	563	844	49,9%
VAUCLUSE(84)	665	704	654	553	574	603	503	368	369	557	50,9%
TOTAL REGION	6 291	6 287	6 381	5 821	5 957	5 147	5 223	3 406	3 177	4 366	37,4%

© Altares

Entre inflation et crise énergétique : « les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en cumul sur 3 ans depuis 2020, moins de 11 300 entreprises ont fait défaut contre plus de 16 800 durant les trois années précédentes, précise Thierry Millon, directeur des études Altares. 5 500 défaillances, soit plus d'une année de défaillances, ont ainsi été 'épargnées' grâce notamment aux dispositifs d'aides publiques déployés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine. Pourtant, si le risque a été anesthésié, évitant la déferlante tant redoutée des faillites, les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences. Entre inflation et crise énergétique, le climat se complique encore et les fonds propres sont mis à contribution. Or, l'Observatoire du Financement des Entreprises notait dans son rapport de mai 2021 sur les fonds propres des TPE et PME que si l'essentiel de ces entreprises a affronté la crise avec des situations en fonds propres renforcées avant la Covid, une partie disposait, en revanche, de structures financières très dégradées (un tiers des TPE) ou était insuffisamment capitalisée (20% des PME analysées). De son côté, la Commission européenne alerte sur le poids excessif de la dette des entreprises non financières de l'Union qui représentait 111% du PIB des 27 à fin 2020, soit 14 900 milliards d'euros). Or, le manque de fonds propres handicapant pour investir et se financer est un signal prépondérant du risque de défaillance. »

Les PME à la peine

« Si le retour aux normes d'avant-Covid s'amorce depuis un an, l'augmentation des défaillances s'accélère pour les très jeunes entreprises et les PME » constate la base de données internationales Altares.

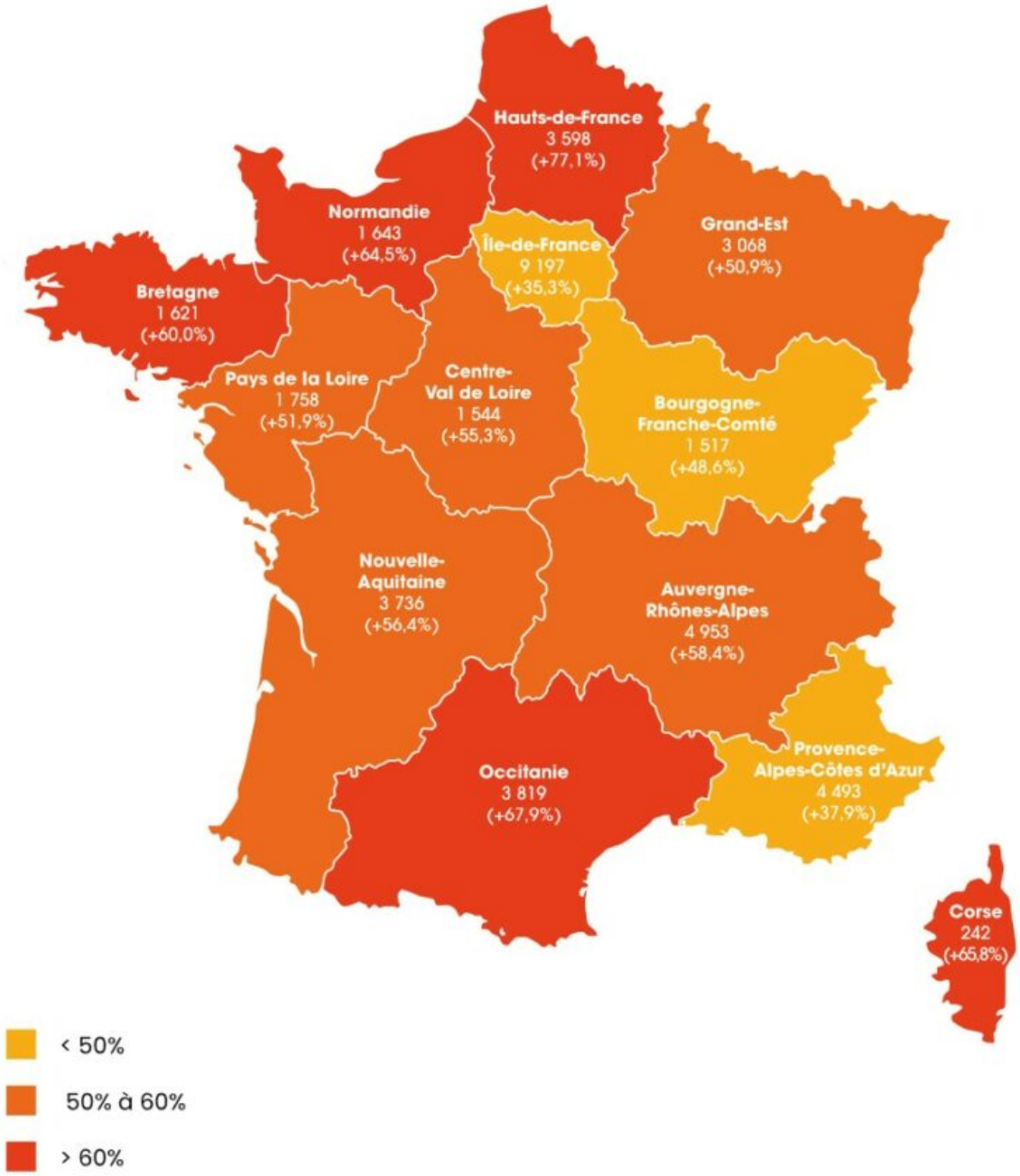
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les TPE concentrent l'essentiel des défaillances (94%) et donnent donc le ton pour les indicateurs régionaux. 4106 entreprises de moins de 10 salariés ont défailli en 2022, un nombre en augmentation de 36,5% sur l'année, mais encore inférieur de plus de 880 par rapport à 2019. Plus de 630 TPE sont de création récente (moins de 3 ans). Or ces jeunes entreprises sont très vulnérables : leur nombre s'envole de 75 % sur un an.

Pour les PME la tendance accélère fortement, en particulier pour celles de moins de 50 salariés. 249 d'entre-elles ont fait défaut, c'est 61% de plus sur un an. Il faut remonter à 2016 pour trouver un nombre comparable (247). Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés bondit et passe de 8400 en 2021 à 12600 en 2022.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Carte d'évolution des défaillances par région en 2021 / 2022



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

© Altares

2023, une année de transition à bien négocier
« Il y a un an, nous rejetions l'hypothèse d'une explosion des défaillances en 2022, en anticipant malgré tout une hausse sensible des défauts, poursuit Thierry Millon. Si le cataclysme n'a pas eu lieu, le rythme est plus soutenu qu'envisagé, faisant craindre un retour aux valeurs d'avant crise plus tôt que prévu. 2019 s'était achevé sur 52 000 défaillances, 2023 pourrait dépasser ce seuil et nous ramener aux valeurs de 2017 au-delà de 55 000. La Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait alors dépasser 5 200 défauts. Un nombre certes important mais plutôt raisonnable au regard du contexte très difficile que nous traversons. Pour certaines TPE et PME, les chances de survie sont compromises. Pour certaines, la fragilité de leur structure financière est en cause. Pour d'autres c'est paradoxalement leur incapacité à honorer des carnets de commandes pourtant bien remplis qui pourrait les amener au défaut. En cause, les difficultés d'approvisionnement, l'explosion des coûts des matériaux et les problèmes de recrutement. Dans tous les cas, les prêteurs seront plus exigeants et se concentreront sur les sociétés dont les bilans seront les plus solides. Les contraintes financières (remboursement des dettes Covid et notamment PGE ; inflation ; hausse des taux ; facture énergétique, etc.) sont malheureusement vouées à peser toujours plus lourd. Alors que les tensions sur les trésoreries des entreprises se font déjà ressentir, le financement de l'exploitation et donc du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) aura à n'en pas douter l'attention des directions financières des TPE PME comme des ETI. »

L.G.

Les défaillances d'entreprises repartent légèrement à la hausse en Vaucluse en 2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

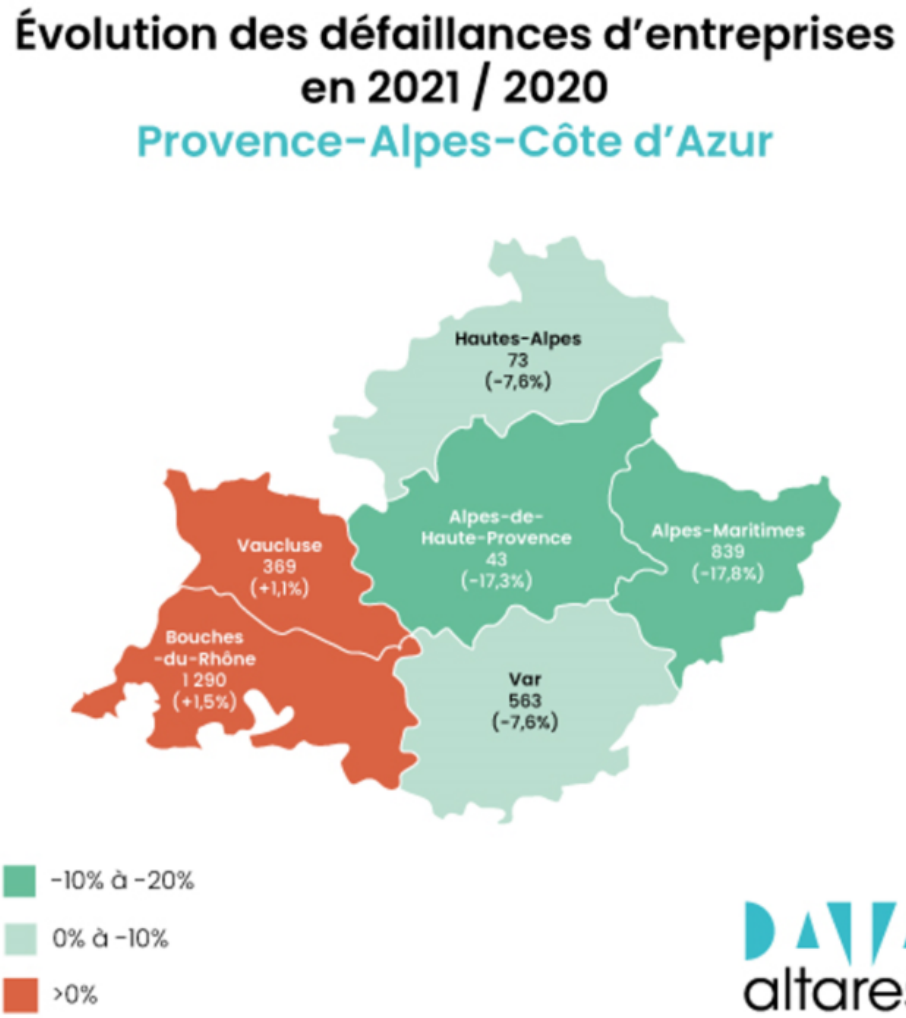


Alors que le niveau de défaillances des entreprises est en diminution de 6,5% en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Vaucluse affiche une légère hausse en 2021.

Avec 3 177 défaillances d'entreprises constatées par la base de données internationale Altares en 2021 en Paca, la région enregistre une diminution de 6,5%.
« On observe un ralentissement de la baisse des défauts dans la région : elle est 5 fois moins rapide qu'un an plus tôt (-35%), explique Altares. La baisse des défaillances en Provence-Alpes-Côte d'Azur est par ailleurs près de 2 fois moins forte que celle observée sur l'ensemble du territoire (-11,8%). En dépit de ce ralentissement, le niveau des défaillances reste faible grâce aux mesures d'aide déployées à partir du printemps 2020 pour soutenir les entreprises en difficulté restées en partie actives en 2021. Par ailleurs, face à la résurgence des variants du Covid-19, le calendrier d'allègement de ces aides a été adapté. Cet accompagnement de l'État et des territoires a permis de protéger les entreprises de la faillite et de voir le niveau de défaillances atteindre son plus bas niveau depuis 30 ans. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



Les TPE en première ligne

La plupart des défaillances régionales concernent des TPE (94%). Par ailleurs, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bâtiment concentre plus d'une cessation de paiement sur cinq. Le secteur pèse donc sensiblement sur la tendance globale de l'économie régionale. En 2021, 703 entreprises du bâtiment ont été placées en redressement ou en liquidation judiciaire dans la région, c'est 5,5% de moins qu'en 2020. Le gros œuvre (-7,2%), tout comme le second œuvre (-5,8%), ont bien résisté. En revanche, l'immobilier est à la peine (+20,7%).

La tendance est également favorable pour le commerce de détail (-20,1%), notamment dans le prêt à porter (-33%) et le bricolage & l'équipement du foyer (-22%). En revanche, la situation reste très tendue pour la vente et réparation de véhicules automobiles (+36%). Chez les grossistes, la situation se fragilise dans l'alimentaire (+32%) et les matériaux de construction (+78%) mais dans des volumes relativement faibles.

Pour sa part, l'industrie manufacturière avait atteint un niveau de défaillances extrêmement bas en 2020

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

avec moins de 100 dépôts de bilan enregistrés. En 2021, le secteur dépasse ce seuil (109 défaillances) et la tendance repart à la hausse des défauts (+17,2 %). En revanche, dans l'agroalimentaire, la baisse s'accélère (-36,7%) pour atteindre 57 défauts annuels.
Dans les services aux entreprises (-7,6%), la baisse du niveau de défaillances est tirée notamment par les activités juridiques (-43%), de publicité (-21%) ou de nettoyage courant des bâtiments (- 17%).
Pour les transports, les ouvertures de procédures collectives se stabilisent dans les transports routiers de marchandises. On note une amélioration sensible dans le fret interurbain (-12%) tandis que le fret de proximité passe au rouge (+3%). Les défaillances restent par ailleurs très peu nombreuses dans les autres activités de transport, notamment le transport de voyageurs.
Dans le même temps, la restauration a subi de nombreuses contraintes de fermetures administratives mais, grâce aux aides de l'État, le secteur a bien résisté. Ainsi, le nombre des défaillances recule encore fortement (-23%) porté par la restauration rapide (-33%) et la restauration traditionnelle (-18%). Il en va de même pour les débits de boisson (- 42%).
Enfin, concernant les services à la personne, les défaillances peinent à se stabiliser pour les salons de coiffures mais reculent encore sensiblement pour les instituts de beauté. Dans les autres services à la personne, après avoir atteint un très bas niveau en 2020, les défaillances repartent à la hausse. C'est en particulier le cas des activités de pressing dont le nombre de défauts, bien que faible, a doublé en 2021.

Légère hausse dans le Vaucluse

Entre 2020 et 2021, le Vaucluse affiche une hausse des défaillances de +1,1% mais reste sous le seuil des 370 défaillances d'entreprises en 12 mois. Malgré tout, avec 369 défaillances constatées l'année 2021 affiche le deuxième meilleur bilan de ces 10 dernières années. Seul 2020 fait mieux (365 défaillances), mais l'on reste loin des pics de 2014 (704 défaillances) ou 2012 (677 défaillances) – voir tableau ci-dessous.
En Paca, seul le département des Bouches-du-Rhône est le théâtre d'une reprise des défaillances (+1,5%). A l'inverse, les autres départements de la région présentent un meilleur bilan : Var (-7,6%), Hautes-Alpes (-7,6%), Alpes-de-Haute-Provence (-17,3%) et Alpes-Maritimes (-17,8%). Nos voisins du Gard faisant encore mieux avec -23%.

Départements	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021 vs 2020
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE(4)	193	145	140	168	153	134	122	112	52	43	-17,3%
HAUTES-ALPES(5)	139	154	129	133	145	128	111	108	79	73	-7,6%
ALPES-MARITIMES(6)	1695	1571	1 604	1 669	1 472	1 536	1 299	1 403	1 021	839	-17,8%
BOUCHES-DU-RHONE(13)	2252	2456	2414	2284	2273	2393	1867	2004	1271	1290	1,5%
VAR(83)	1 256	1 300	1 296	1 473	1 225	1 190	1 139	1 078	609	563	-7,6%
VAUCLUSE(84)	677	665	704	654	553	574	601	501	365	369	1,1%
TOTAL REGION	6 212	6 291	6 287	6 381	5 821	5 955	5 139	5 206	3 397	3 177	-6,5%

Nombre d'ouvertures de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire directes par département sur 10 ans. © Altares

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

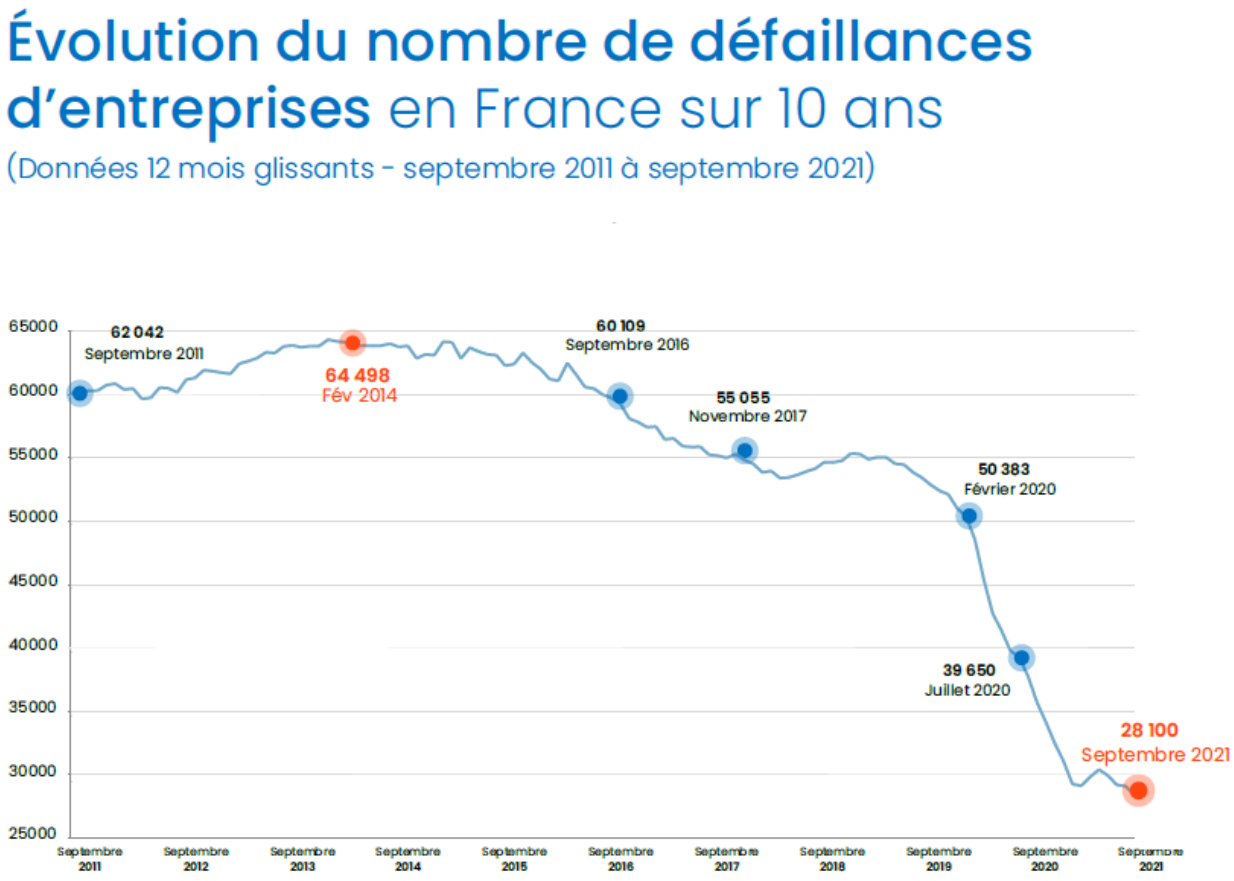
Forte dynamique de créations d'entreprises

« La fin de l'année 2021, marquée par l'arrivée brutale d'une nouvelle vague épidémique, a conduit à l'adoption de nouvelles restrictions en ce début d'année 2022, précise Thierry Millon, directeur des études Altares. Une situation qui ravive un fort sentiment d'incertitude chez les entrepreneurs. Le Gouvernement a réagi rapidement et réactivé, ou renforcé, certains dispositifs mis en place dans les premiers mois de la crise sanitaire tels que l'élargissement des aides coûts fixes, la prolongation du fonds de solidarité, l'étalement du remboursement des PGE jusqu'à 10 ans (contre 6), le report à fin 2022 du remboursement prévu au printemps prochain ou bien encore l'activité partielle. Ce nouvel effort d'accompagnement devrait permettre de passer le cap de la vague Omicron et, par conséquent, limiter les dépôts de bilan dans les prochains mois. Mais le risque n'a pas pour autant disparu. Il est provisoirement neutralisé. Par ailleurs, la dynamique de créations d'entreprises est en ce moment très forte, proche d'un million. Dans ce contexte, le risque de défaillances de très petites entreprises reste élevé. La fin du "quoi qu'il en coûte", annoncée en août 2021, pourrait être véritablement actée cette année si le contexte sanitaire le permet. En parallèle, la vigueur de l'inflation pourrait amputer sévèrement le pouvoir d'achat et peser sur la consommation des ménages. Aussi, si rien à ce stade ne permet de redouter une explosion du nombre de procédures collectives, nous devons raisonnablement envisager une remontée des défauts à partir de 2022. »

Mais où sont donc passées les défaillances d'entreprises ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



Dans sa dernière publication Altares, groupe spécialiste des données sur les entreprises, constate que les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 3e trimestre 2021 sont toujours orientés à la baisse malgré la crise du Covid. Cependant, si l'ensemble des secteurs résistent biens, certaines activités présentent des signes de fragilité.

Avec le Covid, nombreux étaient ceux qui avaient prédit une recrudescence des défaillances des entreprises. A ce jour pourtant, le raz-de-marée tant attendu n'est pas encore survenu, bien au contraire. Ainsi, avec 5 311 procédures collectives ouvertes (sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire), le recul s'élève en France à -20,8% par rapport au 3e trimestre 2020. Dans le même temps, cette baisse s'établit à -16,6% en Provence-Alpes-Côte d'Azur et à -30,5% dans le Vaucluse. C'est mieux que les Bouches-du-Rhône (+13,4%), la Drôme et les Hautes-Alpes (0%), l'Hérault (-5,9%), l'Ardèche et les Alpes-de-Haute-Provence (-25%), mais moins bien que les Alpes-Maritimes (-36,2%), le Var (-37,9%)et le Gard (-51,1%).
De manière générale à l'heure actuelle, le volume des jugements est deux fois inférieur au niveau d'avant Covid. En Vaucluse, pendant ces 3 derniers mois d'été, on dénombrait ainsi 103 défaillances durant le 3e

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

trimestre 2019, contre 82 lors de la même période en 2020 et 57 pour 2021.

Défaillances et sauvegardes des entreprises au 3e trimestre 2021

Département	Nombre*	Evolution 3e trimestre 2020/2021
Bouches-du-Rhône	346	+13,4%
Drôme	37	0%
Hautes-Alpes	14	0%
Hérault	112	-5,9%
Ardèche	12	-25%
Alpes-de-Haute-Provence	9	-25%
Vaucluse	**57**	**-30,5%**
Alpes-Maritimes	143	-36,2%
Var	110	-37,9%
Gard	46	-51,1%

**Ce nombre intègre les procédures collectives ouvertes (sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire).*

Source : Altares

Un mouvement entamé dès 2019

« Depuis le printemps 2019, soit un an avant le début de la crise sanitaire, le nombre des défaillances d'entreprises recule chaque trimestre. Un vaccin contre la défaillance aurait-il été trouvé ?, interroge Thierry Millon, directeur des études Altares, Rien n'est moins sûr. Ce 3e trimestre 2021 vient en effet nous rappeler que les règles de l'économie et des échanges commerciaux se rétablissent progressivement au rythme de la fin du 'quoi qu'il en coûte'. Si le volume des défaillances reste deux fois inférieur à celui de 2019, quelques activités présentent tout de même des signes de fragilité. Leurs tensions sont exacerbées par les difficultés d'approvisionnements, de recrutement et la reprise rapide qui alourdit les besoins de fonds de roulement. Un clivage s'opère donc entre les entreprises qui terminent 2021 avec un niveau de trésorerie solide, au prix d'un endettement parfois fort, et les entreprises qui manquent déjà de cash pour financer la reprise. »

> **« Une trésorerie solide au prix d'un endettement parfois très fort. »**

Si l'ensemble des secteurs semblent résister à l'échelle nationale, selon Altares « certaines activités présentent des signes de fragilité ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

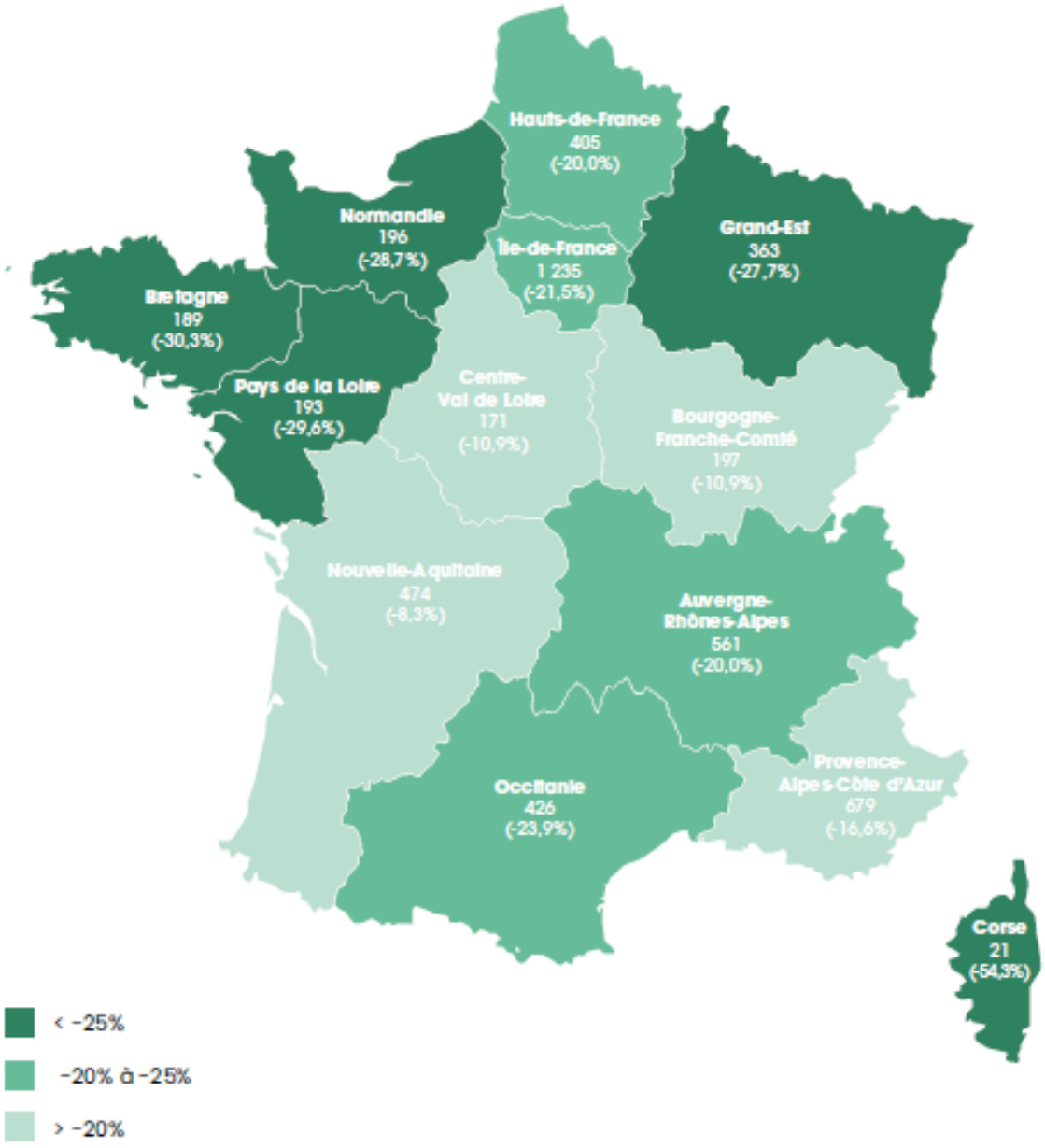
Le bâtiment enregistre une baisse de -20,8% des défaillances. Dans le détail, la tendance est toujours à la baisse pour la construction (-7,5%). Le second œuvre résiste également (-8%) même si le nombre de redressements judiciaires y est en hausse (+11%). Les défaillances reculent de 2% dans le gros œuvre du bâtiment en dépit d'une hausse de 16 % enregistrée par la construction de maisons individuelles. Les activités d'installation d'équipements thermiques et de climatisation et de menuiserie métallique et serrurerie enregistrent toutes deux de fortes augmentations du nombre de défaillances : respectivement +55% et +33%. Les défaillances augmentent aussi dans les travaux publics (+12%) et la promotion immobilière (+21%).
Le commerce (-22,3%) affiche lui un recul rapide du nombre de procédures. La tendance est notamment très favorable pour le prêt-à-porter (-54%). Il est également sensible chez les garagistes (-18%) et les concessionnaires automobiles (-11%). En revanche, les défaillances augmentent en boucherie (+10%) et petites quincailleries (+36%).
Côté industrie agroalimentaire, les défaillances s'inscrivent en net recul (-34%). En revanche, elles repartent à la hausse dans l'industrie manufacturière (+5%). Elles augmentent ainsi de 60% dans l'imprimerie et de 25% en fabrication de structures métalliques.

Impacts divers dans les services
Le secteur des services aux entreprises enregistre un fort recul des défaillances (-21,8%). Une tendance portée par le conseil de gestion (-13%), l'organisation de salons professionnels (-30%) et les agences de publicité (-48%). Les agences de voyage, qui avaient été durement impactées à l'été 2020, enregistrent un très net recul des procédures (-48%). L'activité de nettoyage des bâtiments, en revanche, repasse dans le rouge (+21%). Les services aux particuliers (-25,5%) offrent des baisses très sensibles des défaillances. Une performance tirée par les activités de coiffeurs (-29%) et soins de beauté (-20%).
Les services informatiques et édition de logiciels (+5,5%) sont plus en difficulté. Ils affichent une augmentation du nombre de procédures dans de nombreuses activités, notamment la programmation informatique (+29%) et le conseil en systèmes et logiciels informatiques (+48%).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Carte d'évolution des défaillances par région au 3ème trimestre 2021



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

La restauration a tenu le choc

C'est en hôtellerie-restauration que la baisse des défaillances est la plus forte (-46,1%). Dans le détail, le recul est de -29 % pour les hôtels, -43% pour la restauration à table, -51% en restauration rapide et -54% pour les débits de boissons.

Pour sa part, le secteur des transports et de la logistique enregistre une baisse limitée des défaillances (-2,1%), tirée par les taxis (-32%). En revanche, les procédures augmentent dans les transports routiers de fret interurbain (+39%) ou de proximité (+35%).

Enfin, le recul de 12,3% du nombre des procédures dans l'agriculture masque les tensions de l'élevage notamment de bovins, d'ovins et de caprins.

Le 'quoi qu'il en coûte' jusqu'à quand ?

« Le dernier trimestre 2021 sera déterminant pour de nombreuses entreprises, prévient Thierry Million. Elles devront se donner les moyens d'embrasser la croissance 2022 pour honorer les engagements d'emprunt et rappels de cotisations. Pour l'heure, la fin du 'quoi qu'il en coûte' n'a pas encore été sifflée. Car si les aides financières s'étiolent et si le dispositif d'activité partielle revient peu à peu à la normale, la bienveillance des organismes sociaux, elle, demeure. Le recouvrement forcé et les assignations ne sont donc pour l'instant pas d'actualité. Or, environ un tiers des procédures de défaillance sont ouvertes sur assignation. Cet 'accompagnement' public va finir par s'éteindre lui aussi et rééquilibrer les rapports concurrentiels. Il est encore temps de s'y préparer. En parallèle, les entreprises vont devoir composer avec l'amortissement des prêts garantis par l'État. Rappelons qu'elles sont 690 000 à avoir obtenu un PGE à la mi-septembre 2021, dont près des deux tiers ont été signés dès le début du dispositif. Le printemps 2022 s'annonce donc extrêmement tendu pour les entreprises qui ne seraient pas en mesure d'honorer les premières échéances. Peut-être seront-elles alors tentées de solliciter l'aide du tribunal pour restructurer le PGE dans le cadre d'une conciliation ou allonger la durée de remboursement avec un plan de sauvegarde ou de redressement. Les TPE et petites PME en difficulté pourraient aussi envisager de recourir à la procédure de traitement de sortie de crise (TSC) réservée aux entreprises fortement impactées par la crise sanitaire. Cette dernière, non encore décrétée, pourrait toutefois s'avérer difficile à mettre en œuvre pour des entreprises insuffisamment préparées. »

L.G.